



Observatoire Départemental Sécurité Routière

Les chiffres du mois de novembre 2019

Sources : Gendarmerie Nationale et Sécurité Publique

		Evolution / nov 2018	
Tués	0	↘	2
Blessés	16	↘	20
Accidents corporels	15	↘	16

Accidents mortels 2019



● du mois
 ● depuis le début de l'année

novembre 2019

Direction
 Départementale
 des Territoires
 du Gers

Observatoire
 Départemental
 Sécurité
 Routière

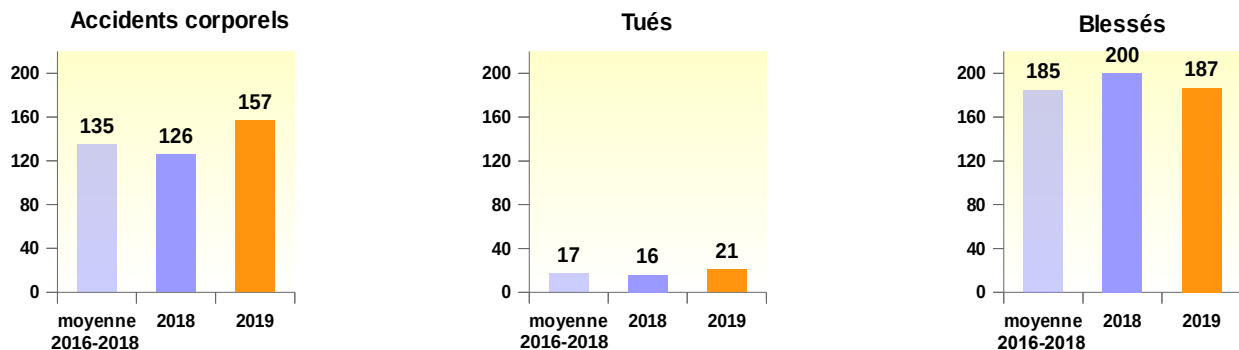
Coordonnées:

19, place du Foirail
 BP 342
 32 007 Auch Cedex
 Tél : 05 62 61 46 46
 Fax : 05 62 61 46 64

Parution
 Le 23 décembre
 2019

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Les chiffres depuis le début de l'année



Les chiffres sur les 12 derniers mois

Bilan sur les 12 derniers mois	Accidents corporels	Tués	Blessés
décembre 2018 - novembre 2019	173	22	211
décembre 2017 - novembre 2018	137	16	212
Evolution	+ 26 %	+ 37 %	0 %

Quelques conseils et rappels de prévention

A la veille des **fêtes de fin d'année**, il convient de rappeler que **l'alcool et la conduite sont un duo incompatible**.

L'alcool est la première cause de mortalité sur les routes.

Chaque année, plus de **1 000 personnes perdent la vie** sur les routes françaises dans des accidents dont l'une des causes est la consommation excessive d'alcool. **Dans le Gers, en 2018, le facteur alcool était présent dans 1 accident mortel sur 3.**

L'alcool influe sur le comportement du conducteur, sans que ce dernier en prenne réellement conscience. L'alcool altère toutes les capacités nécessaires à la conduite (concentration, lucidité, réactions...).

L'estimation des distances est faussée. Le **champ de vision se réduit**, altérant la perception latérale des objets. Le **temps de réaction augmente** considérablement.

Ne pas oublier que le **taux d'alcool maximal est atteint 1 heure après** le dernier verre au cours d'un repas (ou ½ h sans repas) et, qu'une personne en bonne santé élimine de 0,10 à 0,15 g d'alcool par litre de sang en 1 heure.

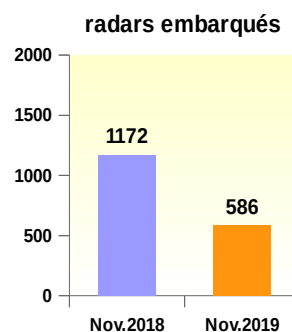
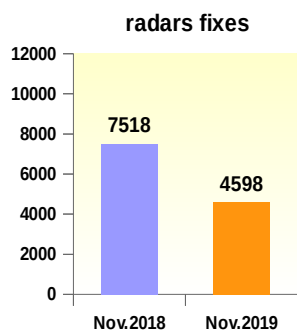
La sécurité routière recommande à tous et à chacun de s'organiser au mieux en cette fin d'année pour éviter absolument de mélanger alcool et conduite.

Retrouvez les **bons conseils pour retenir un ami qui a bu** sur :

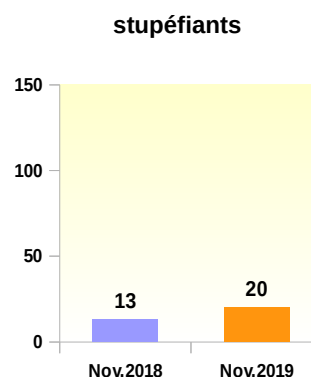
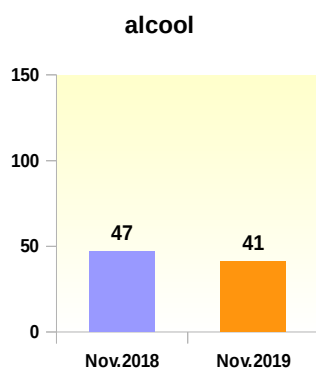
<http://www.securite-routiere.gouv.fr/en-parler-agir/des-solutions-pour-agir/comment-retenir-un-ami-qui-a-bu>

Activités des forces de l'ordre – novembre 2019

Contrôles vitesse (nombre d'infractions)



Autres contrôles (nombre d'infractions)



Réglementation – Sanctions

Réglementation : En France, il est interdit de conduire avec une alcoolémie supérieure à 0,5 g d'alcool par litre de sang (soit 0,25 mg d'alcool par litre d'air expiré). Pour les permis probatoires, le taux d'alcool limite autorisé est 0,2 g/l (soit 0,1 mg/l d'air expiré).

Sanctions :

Taux compris entre 0,5 g/l (ou 0,2 g/l pour les permis probatoires) et 0,8 g/l :

Retrait de 6 points sur permis de conduire, amende forfaitaire de 135 euros, suspension du permis (jusqu'à 3 ans)

Taux égal ou supérieur à 0,8 g/l :

Retrait de 6 points sur le permis de conduire, amende pouvant aller jusqu'à 4 500 euros, suspension (jusqu'à 3 ans) voire annulation du permis, obligation de suivre un stage de sensibilisation à la sécurité routière, peine de prison (jusqu'à 2 ans)

Récidive avec un taux égal ou supérieur à 0,8 g/l ou état d'ivresse manifeste :

Retrait de 6 points sur le permis de conduire, amende pouvant aller jusqu'à 9 000 euros, confiscation du véhicule, annulation du permis (jusqu'à 3 ans), stage obligatoire de sensibilisation à la sécurité routière, peine de prison (jusqu'à 4 ans)